

Règlement Départemental Activités Cyclistes
UFOLEP Nièvre 2018

Le présent règlement a été rédigé par la Commission sportive départementale des activités cyclistes de la Nièvre afin de préciser et compléter le règlement cyclo sport UFOLEP. Tout point non traité par le présent règlement est réputé régi par le règlement national.

SOMMAIRE

1. Commission sportive	1
2. Composition commission sportive	1
3. Référent coureur	3
4. Calendrier Commission sportives 2018	3
5. Rappel.....	3
6. Définition	3
7. Tenue et règlement	4
8. Carte cyclo sport, cyclocross et VTT	4
9. Calendrier.....	4
10. Demande de rétrogradation	5
11. Tarif d'engagement.....	5
12. Condition d'accès au championnat régional sur route	5
13. Conditions d'accès au championnat nationaux	5

1. Commission sportive

La commission sportive est composée de 2 représentants par club désigné pour une olympiade. Les membres de la Commission sportive sont le trait d'union entre le comité directeur et les adhérents.

Elle traite les sujets suivants :

- Proposition de modifications des règlements
- Emergence de projets
- Etude des demandes de rétrogradation
- Etude des cas de supériorités manifestes
- Etablit un calendrier d'épreuve qui prend en compte l'ensemble des organisations d'un même territoire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

2. Composition commission sportive

Amicale cycliste Gordonienne (18)
E-mail : denis.chambre@wanadoo.fr

Denis CHAMBRE
03.86.26.17.50

ASPTT Omnisport Nevers (ASPTT)
E-mail : christian.bertrand74@sfr.fr

Christian BERTRAND
03.58.07.59.53 / 06.21.72.66.49

E-mail : sebthierry1514@gmail.com

Sébastien THIERRY
06.46.66.56.75

**Association Cycliste Decize-La Machine
(ACDLM)**

E-mail :

Prénom NOM

00.00

E-mail :

Prénom NOM

00.00

**Aurore Sportive et Culturelle de Fours
(ASC Fours)**

E-mail : bernardmartinclosavigny@orange.fr

Bernard MARTIN

03.86.30.21.09

E-mail :

Gérard LAVALLADE

06.82.84.83.55

Club Cycliste Corbigeois (CCC)

E-mail : jean-noel.lorillot@orange.fr

Jean-Noël LORILLOT

07.86.42.64.29

E-mail : pdematteis58@gmail.com

Patrick DEMATTEIS

00.00

CLA Sauvigny

E-mail : marcelin.cuniere@free.fr

Marcelin CUNIERE

06.33.49.54.44

E-mail : ylliabevilo@gmail.com

Olivier BAILLY

06.19.59.01.42

Union Cosnoise Sportive (UCS)

E-mail : mickael.lamarre@laposte.net

Mickael LAMARRE

06.75.74.45.40

E-mail : christian.godar@sfr.fr

Christian GODAR

06.47.69.52.59

Vélo Club de Clamecy (VCC)

E-mail : ysac@sfr.fr

Yves SACLIER

07.80.38.41.26

E-mail : bmrichard@orange.fr

Bernard RICHARD

06.32.84.78.93

Vélo Club de Clamecy UFOLEP (VCCU)

E-mail : m.carvoyeur@gmail.com

Michel CARVOYEUR

06.80.23.90.73

E-mail : m.chamoïn@gmail.com

Martine CHAMOIN

06.35.93.71.19

Vélo Sport Nivernais Morvan

E-mail : villain_jean-jacques@orange.fr

Jean-Jacques VILLAIN

06.51.27.82.54

E-mail : m.audebert@hotmail.fr

Michel AUDEBERT

02.48.76.40.94

Vélo Loisirs Bichois (V.L.B.)

Règlement départemental activités cyclistes UFOLEP 58 – MAJ 14/12/2018

Prénom NOM

E-mail : 00.00

E-mail : **Prénom NOM**
00.00

Club Marzy Cycliste (C.M.C.) **Michel POULET**
E-mail : michelpoulet846@neuf.fr 03.86.61.05.10 / 06.61.25.97.70

E-mail : didiertourraud@orange.fr **Didier TOURRAUD**
06.59.42.15.51

Le Braquet Olympien **Loïc REBOULEAU**
E-mail : 06.58.22.33.50

E-mail : leduc.jean-paul@wanadoo.fr **Jean-Paul LEDUC**
06.71.88.99.18

Jeune Garde Sportive Nivernaise Cycliste **Bernard ROY**
E-mail : bernard.roy2@orange.fr 06.87.77.09.78

E-mail : dowka@orange.fr **David ROY**
06.87.42.64.41

3. Référent coureur

Cycloport **Mickael LAMARRE**
E-mail : mickael.lamarre@laposte.net 06.75.74.45.40

VTT et cyclocross **Marcelin CUNIERE**
E-mail : marcelin.cunier@free.fr 06.33.49.54.44

Le référent coureur est désigné pour une olympiade.

Ses fonctions sont :

- Attribution des cartons
- Saisie des places effectuées sur les épreuves nivernaises

4. Calendrier Commission sportives 2018

Calendrier des Commissions sportives départementales 2018 :

- 17 janvier
- 26 avril
- 14 juin

5. Rappel

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions cycloportives UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et la philosophie qui les animent.

6. Définition

Une "épreuve" est une compétition dotée de prix en nature. Les prix et primes en espèces sont strictement interdits dans la fédération UFOLEP. Il ne peut donc être organisé de courses sous l'égide de l'UFOLEP.

7. Tenue et règlement

Le cycloportif se doit de conserver une tenue décente. Par sa conduite et ses attitudes, le cycloportif donne aux gens l'occasion de juger le sport qu'il pratique et la fédération à laquelle il appartient.

Le port du casque rigide est obligatoire lors des compétitions, mais également en préambule de celle-ci (reconnaissance du circuit).

Pour retirer son dossard, (qui sera fourni sans épingle) chaque participant devra déposer à la table de contrôle sa licence et sa carte cycloportive UFOLEP.

8. Carte cycloport, cyclocross et VTT

Tout licencié UFOLEP qui sollicite une carte de compétition reconnaît connaître le règlement de son activité.

La carte cycloportive est obligatoire pour la pratique de l'activité à l'UFOLEP.

Validité de la carte :

- Cycloport : 1^{er} janvier au 31 décembre
- VTT et cyclocross : 1^{er} septembre au 31 août

La demande d'une carte est transmise au « référent suivi coureur » uniquement par le correspondant du club après vérification de la conformité aux règlements par celui-ci.

Demande collective :

Formulaire spécifique sur le site www.ufolep58.org

- Avant la 14 janvier (cartes remises à la commission sportive le 17/1)
- Avant le 15 février

Demande individuelle :

Formulaire spécifique sur le site www.ufolep58.org

Le traitement des demandes s'effectue de la manière suivante :

- Traitement hebdomadaire
- Prise ne compte des demandes faites chaque vendredi avant 20h
- Envoi des cartes aux correspondant de club chaque lundi
- Carte à récupérer auprès du club.

Toute demande après le vendredi 20h sera traitée la semaine suivante.

9. Calendrier

Pour qu'une épreuve apparaisse au calendrier départemental, le club organisateur doit être présent à la commission prévue à cet effet.

10. Demande de rétrogradation

Un cycloportif n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander à la commission technique départementale une descente dans la catégorie inférieure.

Une descente de catégorie ne pourra être étudiée par la commission sportive qu'après :

- la participation à trois épreuves en catégorie supérieure
- la participation à deux épreuves en catégorie pour une personne qui n'a jamais eu de licence (toutes fédérations confondues) pour la pratique du cyclisme.

Procédure :

- La demande est à faire sur le site internet www.ufolep58.org
- Un tableau récapitulatif sera en ligne après chaque Commission sportive

Un cycloportif rétrogradé dans la catégorie inférieure, repart avec un capital de 20 points.

11. Tarif d'engagement

Le montant de l'engagement pour les épreuves de cycloport est fixé à :

- A l'avance : 5 €
- Sur place : 8 €

Reversement sur les engagements à toutes épreuves (cycloport, cyclocross et VTT) : 0,50 €/engagé

12. Condition d'accès au championnat régional sur route

- Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale (ou d'un autre département en cas de dérogation faite en amont par le comité UFOLEP)

13. Conditions d'accès au championnat nationaux

- Inscription transmise dans les délais au référent de la discipline (Route, VTT ou cyclocross)
- Avoir participé aux épreuves qualificatives (départementale et régionale)
- Le rang d'inscription sera déterminé en fonction du classement au championnat départemental ou à défaut le championnat régional.
- Pour le national cycloport, avoir participé (dans tous les sens du terme et non exclusivement comme compétiteur) à au moins 5 épreuves UFOLEP (hors épreuves qualificatives) dont 3 dans le département de la Nièvre.